



SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite à la Compagnie de Paris

ECPAT 360

Association Loi de 1901

6 rue de La Haye
Roissypole Est
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

ECPAT 360
Association Loi de 1901

6 rue de La Haye
Roissypole Est
93290 TREMBLAY EN FRANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association ECPAT 360,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ecpat France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserve* », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

L'Association ne parvient pas à obtenir un niveau suffisamment raisonnable de dons, mécénats, parrainages ou subventions de fonctionnement privées pour couvrir ses frais d'exploitation. En effet, l'entité a :

- Des coûts d'exploitation, de structure insuffisamment couverts au regard des subventions perçues et dédiées au fonctionnement de l'Association ;
- Les niveaux assez faibles de subvention de fonctionnement ont eu pour conséquence la consommation quasi-totale des fonds dits « *non fléchés* » (c'est-à-dire non affectés à projets) et réalloués au fonctionnement de l'Association.

Nous avons bien noté les changements et la réorganisation profonde engagés depuis ces trois dernières années, toutefois, les retombées supposées et attendues se font toujours attendre. Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation de l'Association.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « *Principes, règles et méthodes comptables* » de l'annexe des comptes annuels traitant notamment de l'incidence du règlement ANC 2022-06 dans les comptes 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserve* », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

À l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserve* », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le bureau de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

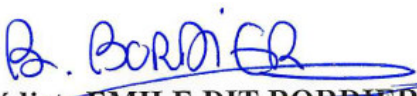
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 juin 2026

Le commissaire aux comptes
FAREC


Bénédicte EMILE DIT BORDIER

- I -
BILAN
ET
COMPTE DE RESULTAT

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 997	20 132	4 864	2 687	2 177
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	24 997	20 132	4 864	2 687	2 177
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 745		1 745	12	1 733
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	6 566 969		6 566 969	884 572	5 682 397
Charges constatées d'avance	4 949		4 949		4 949
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	1 333 131		1 333 131	1 919 572	- 586 441
TOTAL (III)	7 906 793		7 906 793	2 804 155	5 102 638
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	7 931 790	20 132	7 911 658	2 806 843	5 104 815

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	507 619	502 576	5 043
Excédent ou déficit de l'exercice	979	5 043	- 4 064
Situation nette (sous total)	508 598	507 619	979
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	508 598	507 619	979
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	6 682 197	1 305 297	5 376 900
TOTAL (II)	6 682 197	1 305 297	5 376 900
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	277 041	338 356	- 61 315
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	355 818	354 007	1 811
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	82 544	95 857	- 13 313
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 460	205 706	- 200 246
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	720 862	993 927	- 273 065
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	7 911 658	2 806 843	5 104 815
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	2 800	5 785	- 2 985	-51,60
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	6 903 991	551 581	6 352 410	N/S
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats	1 600	4 210	- 2 610	-62,00
. Legs, donations et assurances-vie		100 000	- 100 000	-100
. Contributions financières	25 671	28 000	- 2 329	-8,32
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	2 873 193	2 185 588	687 605	31,46
Autres produits	194 952	5	194 947	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	10 002 207	2 875 169	7 127 038	247,88
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	295 762	550 548	- 254 786	-46,28
Aides financières	588 838	758 550	- 169 712	-22,37
Impôts, taxes et versements assimilés	33 132	43 255	- 10 123	-23,40
Salaires et traitements	476 784	492 925	- 16 141	-3,27
Cotisations sociales	157 633	175 299	- 17 666	-10,08
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 206	810	1 396	172,35
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
Reports en fonds dédiés	8 250 093	822 903	7 427 190	902,56
Autres charges	197 313	25 354	171 959	678,23
Total des charges d'exploitation (II)	10 001 761	2 869 643	7 132 118	248,54
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	447	5 527	- 5 080	-91,91
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	532	530	2	0,38
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change		1 279	- 1 279	-100
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	532	1 809	- 1 277	-70,59
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées		2 219	- 2 219	-100
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)		2 219	- 2 219	-100
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	532	-411	943	229,44
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	979	5 116	- 4 137	-80,86
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES		72	- 72	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		72	- 72	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-72	72	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	10 002 740	2 876 978	7 125 762	247,68
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	10 001 761	2 871 935	7 129 826	248,26
EXCEDENT OU DEFICIT	979	5 043	- 4 064	-80,59
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats		442 000	- 442 000	-100
Total		442 000	- 442 000	-100
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature		442 000	- 442 000	-100
Personnel bénévole				
Total		442 000	- 442 000	-100

- II -

ANNEXE

Annexes Association ANC2022 06**ECPAT FRANCE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**Préambule**

Objet :

EcpatFrance oeuvre pour la protection de l'enfance.

Son mandat est de lutter en France et Outre-Mer ainsi qu'au niveau international, contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants sous toutes ses formes.

De par sa mission ECPAT consolide les systèmes de protection de l'enfance afin que chaque enfant puisse vivre dans un monde où son corps n'est pas une marchandise.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 911 657,75 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 979,05 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

ECPAT FRANCE**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

-Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n' pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant de mesures de tolérance, l'entreprise a opté le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les comptes annuels ont été établis en application du nouveau règlement ANC 2022-06 à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2025. Les modifications rétroactives des états financiers 2024 sont non significatives.

L'incidence du nouveau règlement ANC 2022-06 intervient sur le compte "Pénalités et amendes" en reclassant le compte #6712 en 2024 vers le compte #6582 en 2025 pour un montant de 72 .

Le principal changement réside dans la suppression du résultat exceptionnel.

Méthode de comptabilisation des Frais administratifs et régularisation :

Les projets se voient être comptabilisés des frais administratifs au prorata temporis de l'avance du projet concerné.

Cette méthode a été initiée en 2006.

La politique interne de financement du projet prévoit une sécurisation des fonds dédiés au départ compris entre 75 et 100% du besoin de financement total.

Les engagements contractuels d'ECPAT France vis-à-vis de ses associations partenaires au 31/12/2025, sont donc couverts et sécurisés par les fonds dédiés restant sur chaque projet au 31/12/2025.

ECPAT FRANCE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	20 614	4 383		24 997
Immobilisations financières				
TOTAL	20 614	4 383		24 997

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	14 869			14 869
Matériel de bureau et informatique	3 058	2 206		5 264
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	17 927	2 206		20 133
TOTAL GENERAL (I+II)	17 927	2 206		20 133

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	1 745
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	6 549 260
TOTAL	6 551 004

ECPAT FRANCE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	277 041	277 041		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	355 818	355 818		
Dettes fiscales & sociales	82 544	82 544		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 460	5 460		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	720 862	720 862		

4.2 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	171 528
Dettes fiscales & sociales	53 804
Autres dettes	5 460
TOTAL	230 792

ECPAT FRANCE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

ECPAT FRANCE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**6 - Autres informations****6.1 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	9	
Non Cadres	2	
TOTAL	11	0

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 11 316 euros.

ECPAT FRANCE

ANNEXE 3 - ETATS DES ECHEANCES DESS CREANCES ET DE DETTES

ANNEXE 3 - ETATS DES ECHEANCES DESS CREANCES ET DE DETTES

Etat des créances	Montant brut	à 1 an	à plus 1 an
Facturation			
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Débiteurs divers et Bailleurs privés	1 069 457	571 469	497 988
Débiteurs divers et Bailleurs publics	5 485 263	1 887 996	3 597 267
Débiteurs divers privés	250	250	0
Clients et comptes rattachés	1 745	1 745	0
Charges constatées d'avance	4 949	4 949	0
TOTAL	6 561 664	2 466 409	4 095 255

Etats des dettes	Montant brut	à 1 an	à plus 1 an
Fournisseurs & comptes rattachés	355 818	355 818	
Personnel et comptes rattachés	451	451	
Sécurité sociale & autres org.sociaux	79 497	79 497	
Impôts & taxes	3 024	3 024	
Créditeurs privés	5 460	5 460	
Autres charges à payer	23	23	
Dettes Financières / Découvert bancaire	277 041	277 041	
TOTAL	721 314	721 314	

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Intérêts courus à recevoir	0
Produits / Avoir à recevoir	1 995
TOTAL	1 995

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Provisions pour congés payés	35 270
Provision pour charges sociales sur congés payés	18 511
Provision pour cotisation Fongécif et Agefos	0
Provision pour Primes	0
Provision pour Charges sur primes	0
Autres charges à payer	23
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	171 528
TOTAL	225 332

Charges & produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
	4 949
TOTAL	4 949

ECPAT FRANCE

ANNEXE 4 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ANNEXE 4 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**ANNEXE 4 :****ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

Engagements donnés à fin 2025

Projets à mener à terme sur fonds publics AFD	0
Projets à mener à terme sur fonds publics UE	63 295
Projets à mener à terme sur fonds publics ONU	0
Projets à mener à terme sur fonds publics OIF	0
Projets à mener à terme sur fonds publics Min Justice	0
Projets à mener à terme sur fonds publics Ville de Paris	8 710
Projets à mener à terme sur fonds publics privés	6 610 193
TOTAL	6 682 198

Engagements reçus des exercices antérieurs et utilisés en 2025

Engagements de financements reçus de l'AFD	1 846 451
Engagements de financements reçus de l'UE	29 450
Engagements de financements reçus de l'le ONU	0
Engagements de financements reçus de l'OIF	0
Engagements de financements reçus du Min Justice	0
Engagements de financements reçus de la Ville de Paris	6 813
Engagements reçus des financeurs privés	990 480
TOTAL	2 873 194

ECPAT FRANCE

ANNEXE 5 - ANALYSE DES ENGAGEMENTS DES BAILLEURS

ANNEXE 5 - ANALYSE DES ENGAGEMENTS DES BAILLEURS**ANNEXE 5 :**

ANALYSE DES ENGAGEMENTS DES BAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

FINANCEMENTS PUBLICS	FINANCEMENTS PRIVES	TOTAL
-------------------------	------------------------	-------

Projets	Code Projet			
CHOOSE LOVE	PJO077		55605	55605
CHOOSE LOVE	PJO079		47775	47775
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	PJO083	595000		595000
OAK FOUNDATION	PJO084		630000	630000
F.O.R.T.E.S AFD	PJO085	4120000		4120000
MOPROTAO AFD	PJO087	1000000		1000000
FORMATION PJJ	PJO088		20000	20000
Fondation de France	PJO089		200000	200000
				0
				0
				0
				0
				0
				0
				0
				0
				0
Fonctionnement de l'Association		0	0	
GARD CANADA			100000	
TOTAL		5715000	1053380	6668380

ECPAT FRANCE

ANNEXE 6 - ANALYSE DES EVOLUTIONS DES FONDS DEDIES

ANNEXE 6 - ANALYSE DES EVOLUTIONS DES FONDS DEDIES

Code Projet	Fonds dédiés au 01/01/2025	Emplois au cours de l'exercice	Ressources au cours de l'exercice	Fonds dédiés au 31/12/2025
PJO030	97	0	0	97
PJO035	144	0	0	144
PJO037	37	0	0	37
PJO044	825	0	825	0
PJO050	0	600	600	0
PJO052	11643	0	11643	0
PJO056	172	0	0	172
PJO057	-36915	263456	456985	-230445
PJO058	350207	1013734	1358350	5591
PJO062	49668	10000	258	59410
PJO063	470000	0	261117	208883
PJO065	41743	0	41743	0
PJO066	17387	0	0	17387
PJO070	180063	0	45235	134828
PJO073	-5175	0	31115	-36290
PJO074	15523	0	6813	8710
PJO075	92745	0	29450	63295
PJO077	60715	55605	38326	77995
PJO079	0	47778	32346	15431
PJO080	0	0	13637	-13637
PJO081	0	0	27384	-27384
PJO083	0	595000	105975	489025
PJO084	0	630000	44604	585396
PJO085	0	4120000	29670	4090330
PJO086	0	25671	25397	274
PJO087	0	1000000	27556	972444
PJO088	0	20000	1144	18856

PJO089	0	200000	6516	193484
ATT AFF	56420	268249	276503	48166
TOTAL	1 305 299	8250093	2873193	6682198

A noter que les projets PJO57, PJO073 et PJO77 ont été financé par des dépenses communes. L'analyse des fonds dédiés liés doit s'effectuer au cumel de ces 3 projets.

A noter que les projets PJO062 et PJO074 ont été financé par des dépenses communes. L'analyse des fonds dédiés liés doit s'effectuer au cumel de ces 2 projets.

Si les fonds restant à engager en fin d'exercice sur projets en cours sont globalement positifs, certains projets présentent des fonds négatifs. Cette situation s'explique par un décalage entre le rythme de réalisation des dépenses et celui d'encaissement des ressources. A leur clôture, le financement des projets est totalement sécurisé, que ce soit grâce à des contributions de bailleurs ou pour l'affectation de fonds depuis les fonds dédiés sur subventions non affectées.

Il convient de noter que le fonds dédiés RYS (157K€) a totalement été soldé au cours de l'exercice du fait de l'extinction de l'engagement. Les projets financés étant totalement terminés, l'association n'attend plus aucun retour du bailleur.

ECPAT FRANCE

ANNEXE 7

ANNEXE 7

ANNEXE 7 - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels		
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénat		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 600	1 600
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	459 567	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	6 668 380	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 873 193	
TOTAL	10 002 740	
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 044 494	1 600
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	704 968	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 206	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES	8 250 093	
TOTAL	10 001 761	

EXCEDENT OU DEFICIT	980	
---------------------	-----	--